

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Ville de Nîmes (30)
Colisée 2
1 rue du Colisée, 1er étage
30947 Nîmes Cedex 9

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Nîmes (30)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21300189400012

Code postal / Ville : 30947 Nîmes Cedex 9

Groupeement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 25S033FA

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction de la commande publique - Tél : +33 434035700 - Mail : commande-publique@ville-nimes.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les éléments devant être communiqués par le candidat afin vérifier sa situation administrative sont les suivants :

- DUME (déclaration préremplie par la plateforme de dématérialisation en cas de candidature DUME) pour chaque membre du groupement et pour chaque sous-traitant, OU en cas de candidature classique :

- Lettre de candidature (un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement) :

Remplir le formulaire DC1 (accessible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) ou utiliser un format libre ;

Pour les sous-traitants, l'annexe 1 de l'acte d'engagement relative à la sous-traitance suffit (modèle de déclaration de sous-traitance DC4)

- Déclaration sur l'honneur (un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement) :

Déclarations sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner mentionnées aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la Commande Publique (déclarations correspondantes dans le formulaire DC1 accessible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) ;

Pour les sous-traitants, l'annexe de l'acte d'engagement relative à la sous-traitance suffit (modèle de déclaration de sous-traitance DC4)

- Autorisation à exercer l'activité professionnelle : Se référer au Règlement de la Consultation.

Capacité économique et financière : Les éléments devant être communiqués par le candidat afin d'apprécier sa capacité économique sont les suivants :

- DUME (déclaration préremplie par la plateforme de dématérialisation en cas de candidature DUME) – pour chaque membre du groupement et pour chaque sous-traitant ;

- OU, en cas de candidature classique, déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (déclaration correspondante dans le formulaire DC2 accessible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou déclaration sur format libre).

Concernant l'indication du chiffre d'affaire : Dans le cas où l'opérateur serait une entreprise nouvellement créée et se trouverait donc dans l'impossibilité objective de produire des chiffres d'affaires pour les 3 dernières années comme demandé, le candidat devra apporter la preuve de sa capacité financière par tous moyens en produisant à l'appui de son dossier de candidature tous éléments de nature à justifier, au-delà de son simple capital social, de sa capacité financière à assurer les prestations.

Capacités techniques et professionnelles : Les éléments devant être communiqués par le candidat afin d'apprécier sa capacité technique et professionnelle sont les suivants :

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois

dernières années (2022, 2023 et 2024) ;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 26 novembre 2025 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Les critères d'attribution sont définis dans le règlement de la consultation.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : COLLECTE ET DESTRUCTION DES BOUTEILLES DE GAZ ILLICITES -PROTOXYDE D'AZOTE-

Classification CPV : 90523000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Ce marché a pour objet la collecte et la destruction des bouteilles de gaz de protoxyde d'azote qui sont retrouvées sur la voie publique suite à dépôt sauvage (après utilisation à des fins autres que culinaires, médicales ou industrielles et qui sont de fait illicites) et stockées après ramassage sur un site ville de Nîmes.

Le prestataire recherché aura la charge de :

Collecter et transporter les bouteilles de gaz selon la réglementation ADR (Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) ;

De décharger et de stocker les bouteilles sur site sécurisé classé ICPE ;

De détruire les gaz illicites, étant des gaz nocifs pour l'environnement en particulier pour la couche d'ozone ;

De recycler les enveloppes ferrailées ayant contenu le gaz.

Dans le cadre de cette consultation, la ville de Nîmes agit en tant que pouvoir adjudicateur.

Les prestations ne sont pas réparties en lots séparés pour le(s) motif(s) suivant(s) : Les prestations de collecte, de transport et de destruction des bouteilles de protoxyde d'azote constituent une opération qui doit être abordée de manière globale compte tenu du fait que le prestataire désigné (en entreprise individuelle, en co-traitance ou en relation avec un sous-traitant), sera dans tous les cas désigné seul responsable de la sécurité environnementale induite par ce marché.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes d'une durée ferme d'une année sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 215 000 euros HT.

L'ensemble des prestations sera rémunéré par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Le marché est d'une durée de 12 mois et est non reconductible.

Lieu principal d'exécution : Territoire de la commune de Nîmes

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : Visite obligatoire : Avant de remettre son offre, le soumissionnaire prendra connaissance des lieux pour se rendre compte de la nature des prestations à effectuer. La visite se réalisera sur rendez-vous. contact : voir RC. Site: Service Logistique 145 impasse de l'ancienne Motte 30 000 N

Autres informations complémentaires :

En cas de groupement conjoint titulaire du marché, l'acheteur public impose pour l'exécution que le mandataire soit solidaire conformément aux dispositions de l'article R. 2124-24, alinéa II du Code de la Commande Publique.

Les prestations prévues au marché sont réservées aux candidats pouvant remplir les conditions d'autorisation à exercer prévue par les réglementations suivantes :

- Pour le site ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) : Article 2511-1 du code de l'environnement. Les candidats devront pouvoir attester de la possibilité pour eux de stocker et détruire les bonbonnes de gaz illicites sur un site classé ICPE.

- Pour le transport des bouteilles dans le respect de la réglementation ADR : Arrêté du 03 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 29 mai 2009

relatif aux transports de marchandises dangereuses par voie terrestre (dit « arrêté TMD »). Les candidats devront pouvoir attester être en mesure de transporter les bouteilles de gaz dans le respect de cette réglementation ADR, avec la copie du récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets délivré par la Préfecture du siège social", en cours de validité

Le dossier de consultation des entreprises est gratuit, il est disponible sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : l'acheteur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>. Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis selon les dispositions indiquées dans le règlement de la consultation.

Assistance plateforme de dématérialisation : Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, un numéro est à la disposition des soumissionnaires : 04 92 90 93 27.

Date d'envoi du présent avis

21 octobre 2025